

Par M. Richardson,—État concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 11(4) de la Loi sur la défense nationale, chapitre N-4, S.R.C., 1970 (Versions française et anglaise). (Document parlementaire n° 291-1/185).

Par M. Richardson,—Bilan et transactions du compte de prestations au décès de la Force régulière, pour l'année

financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 41 de la partie II de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/226).

---

A 6 h. 05 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.